

## Utilisation obligatoire d'ArriveCAN pour entrer au Canada

Bonjour,

Le but de ce courriel est de rappeler que les travailleurs étrangers temporaires (TET) doivent utiliser ArriveCAN pour fournir les renseignements de voyage obligatoires avant leur arrivée au Canada et qu'ils peuvent le faire jusqu'à 72 heures avant leur arrivée.

### À PROPOS D'ARRIVECAN

- [L'application mobile ArriveCAN](#) est gratuite et disponible en anglais, français et espagnol (affiché dans la langue de votre appareil) et peut être téléchargée dans Google Play ou l'App store d'Apple.
- Tous les voyageurs - qu'ils entrent au Canada par voie aérienne, terrestre, ferroviaire ou maritime - doivent utiliser ArriveCAN, sauf s'ils sont exemptés de cette exigence pour une raison telle qu'un handicap, une infrastructure inadéquate, une interruption de service ou une catastrophe naturelle.
- Si un TET a un besoin d'accessibilité, il peut utiliser la version Web d'ArriveCAN ([www.canada.ca/arrivecan](http://www.canada.ca/arrivecan)) car elle prend en charge l'utilisation d'appareils fonctionnels tels que les lecteurs d'écran et des loupes.
- Le site web ArriveCAN est accessible sur tout appareil personnel ou public, comme les tablettes, les ordinateurs portables, les téléphones intelligents et les ordinateurs de bureau. La version web d'ArriveCAN est accessible uniquement sur les versions récentes de tous les autres navigateurs web (elle ne fonctionne pas sur Internet Explorer).
- **ALERTE** : Une preuve de vaccination devra également être téléchargée sur ArriveCAN en anglais, en français ou en traduction certifiée (doit comporter un cachet ou un numéro de membre d'une association de traduction professionnelle). Assurez-vous d'avoir à la fois l'original de la preuve de vaccination et la traduction certifiée (si nécessaire) avec vous pour examen lors de votre entrée au Canada et pour utilisation pendant votre séjour au Canada.

Une fois que les TET auront soumis leurs renseignements via ArriveCAN, y compris leurs renseignements sur la vaccination et les preuves, un reçu s'affichera et leur sera envoyé par courriel. Bien que les TET qui ne soumettent pas leurs renseignements via d'ArriveCAN ne puissent pas se voir refuser l'embarquement ou l'entrée au Canada, ils :

- ne seront pas admissibles à l'exemption de quarantaine pour les voyageurs entièrement vaccinés;
- peuvent être soumis à des exigences accrues en matière de quarantaine et de tests ;
- peuvent subir des retards supplémentaires à la frontière en ce qui concerne les questions de santé publique ; et/ou,
- peuvent faire l'objet d'amendes ou de mesures d'exécution.

Si les TET n'ont pas utilisé ArriveCAN et soumis leurs informations à l'entrée au Canada, y compris par formulaire papier, ils ne peuvent pas utiliser ArriveCAN pour remplir leur déclaration obligatoire. Ils doivent plutôt composer le 1-833-641-0343.

ALERTE : Les TET doivent se méfier des pages Web et des applications frauduleuses de tiers qui peuvent se faire passer pour ArriveCAN et demander un paiement. ArriveCAN est gratuit et sécurisé et constitue la plateforme officielle du gouvernement du Canada pour fournir des informations lors de l'entrée au Canada.

Vous trouverez plus de détails sur ArriveCAN en cliquant sur ce [lien](#). Pour toute question relative à ArriveCAN, veuillez [nous contacter](#).

Merci d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

Programme des travailleurs étrangers temporaires

Emploi et Développement social Canada